LILLE

Propos d'un Lillois

PIÈCES RARES

Un de nos concitoyens possède une pièce très rare, une pièce peu commune quoique frappée justement à l'époque de la Commune. Cette pièce, qui valait 5 francs au moment de son émission, vaut actuellement cinq cents francs.

Il y a cependant des pièces d'un franc pelles datant de Clovis, en particulier, qui sont bien plus rares, il en est une même que l'on doit trouver encore plus difficilement, c'est celle où l'on peut voir le bon roi Dagobert mettant sa culotte à l'envers.

Quelques pièces dans le genre de celles-là feraient bien l'affaire des gens dont les fonds sont en piteux état, il en va pareillement pour les fonds de culotte, mais ce ne sont pas les mêmes pièces.

Il y a d'autres pièces qui, sans être de monnaie, n'en sont pas moins une très grande valeur : ce sont les pièces de siège, les pièces de dossiers (pas de sièges), de l'affaire de Lesennes, par exemple. Enfin, il y en a qui ne valent pas grand'chose, les pièces du pape (pas plus que les pièces de soupapes), il y a même des pièces de théâtre qui ne valent rien du tout.

Nomiemates, à vos pièces ! Vos collections constituent un beau placement.

LE BADAUD.

LE LYCÉE DE LILLE est promu hors classe

Le « Journal Officiel » publiait hier la note suivante :

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

« Le Président de la République Française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts... décrète :

« Article 24. — Les fonctionnaires et professeurs du Lycée de garçons de Lille, tout en restant compris dans le classement général, recevront un traitement spécial, en exécution de la délibération prise le 4 novembre 1912 par le Conseil municipal de cette ville. Ce traitement spécial est égal à celui des fonctionnaires et professeurs des Lycées de Lyon et de Marseille, tel qu'il a été fixé par les décrets de 1910 ».

Dans le rapport qu'il avait présenté en novembre 1912, au Conseil municipal, en nom de la commission des finances, M. Léon Ebert avait exposé les raisons qui militaient en faveur de la promotion hors classe du Lycée de Lille :

« L'égalité actuelle des traitements par classe, quelle que soit la ville où les professeurs exercent, constitue une injustice pour les professeurs des lycées des grandes villes, où la vie est chère. Les villes de Lyon, Marseille, Bordeaux, ont, de moitié avec l'Etat, accordé aux fonctionnaires un traitement hors classe. La ville de Nancy va faire de même. L'extension à Lille de cette mesure se justifie par les succès croissants du Lycée, par l'accroissement régulier de la population scolaire, et par l'intérêt qu'il y a à fixer à Lille les maîtres distingués qui ont la confiance et l'estime des familles et qui sont forcés de chercher ailleurs un avancement qu'ils ne peuvent obtenir ici... »

Le Conseil municipal s'était associé à ce juste éloge et avait invité l'Etat à prendre à sa charge la moitié de la dépense totale (75.000 fr. environ), résultant de la promotion hors classe du Lycée de Lille.

On voit que le ministère de l'Instruction publique s'est rendu avec beaucoup de bonne grâce à cette aimable invitation.

Mais on avouera que le Lycée de Lille, qui devient « officiellement » un des plus grands lycées de France, était digne de l'honneur qui vient de lui échoir.

Encore que son périmètre de recrutement soit restreint, — les Lycées de Tourcoing, de Valenciennes et de Douai, auxquels il faut joindre quelques excellents collèges, lui faisant une redoutable concurrence, — il compte aujourd'hui un millier d'élèves.

La classe de mathématiques spéciales, pour n'en citer qu'une, comprend cinquante-deux élèves.

Ce résultat prodigieux s'explique aisément, si l'on tient compte des succès remportés chaque année et de nombre d'élèves admis aux grandes écoles.

Fondé en l'an III de la Première République (1794), le Lycée de Lille avait été rebâti en 1845. Des agrandissements successifs l'avaient peu à peu adapté aux besoins de la population.

Mais il est équitable de noter que son succès date de l'arrivée à Lille de M. le Recteur Lyon et de l'entrée en fonctions de M. le Proviseur René Salé.

M. Lyon et M. Salé étaient faits pour se comprendre. Hommes d'initiative et de progrès, ils transformèrent le Lycée de Lille. La sûreté de leurs vues, et l'excellence de leurs conceptions, leur permirent de réaliser des merveilles.

Nous avons eu l'occasion de louer ici même la méthode de M. Salé qui a substitué à la discipline étroite et rogue de jadis, une discipline large et cordiale.

Faire de chacun de mes élèves un ami, telle est la formule de ce parfait éducateur.

Mais en même temps que M. Salé libérait ses élèves de cette exécrable contrainte qui engendre la méfiance, il leur donnait le goût du plein air et des sports.

Le Lycée de Lille, a dit en écrivain, est le lycée de plus sportif de France.

C'est peut-être aussi celui qui obtient aux examens et aux concours les meilleurs résultats. Et voilà qui atteste les bienfaits d'une culture physique bien comprise.

Mais le dernier succès du Lycée de Lille est un peu celui de M. Salé. Aussi nos éloges s'adressent-ils aujourd'hui à l'un et à l'autre, à l'établissement modèle dont s'honore notre région, et au chef énergique et courtois qui en assure la prospérité.

P.-T. P.

L'indélicatesse du facteur

Sur une plainte de Mme Thiriet, actuellement pensionnaire à la Clinique d'Esquermes, où elle suit un traitement, l'administration des Postes a découvert les agissements malhonnêtes d'un facteur rural, le sieur Henri Girard, 29 ans, demeurant 146, rue d'Isly.

Ce fonctionnaire devait, en effet, remettre à la plaignante un mandat-carte international de 500 francs, et il fut établi qu'il avait conservé cette pièce et touché, par la suite, le montant de sa valeur.

D'autre part, au cours de l'enquête, on constata que l'indélicat employé avait également soustrait deux francs dans un versement qu'il avait opéré chez M. Grandel, fil, rue de Douai.

Sur ces entrefaites, Girard disparut, et l'on eut, quelques jours après, qu'il s'était réfugié en Belgique. Cet acte indiquait nettement sa culpabilité, et l'administration des Postes déposa, à son tour, une plainte au parquet. M. Delalé, juge d'instruction, fut chargé de cette affaire, et, alors que le magistrat faisait activement rechercher le postier malhonnête, on apprit que celui-ci était rentré à Lille. Il fallut peu de temps pour l'arrêter et le conduire à la prison du Palais de Justice.

Interrogé lundi matin par M. Delalé, Girard a tout d'abord nié, puis a cherché, par la suite, à se disculper en donnant des versions invraisemblables et quelque peu fantaisistes.

Néanmoins, le magistrat l'a fait écrouer à la maison d'arrêt, et ce facteur, qui passait pour un employé sérieux et sûr, sera poursuivi pour abus de confiance.

Après une Première

UNE LETTRE DE L'AUTEUR DU « CHATEAU DE LA BRETECHE »

M. Bourdette, directeur des Théâtres Municipaux de Lille, a reçu la lettre suivante de M. A. Dupuis :

Mon cher Directeur,

Encore sous le charme de la magnifique exécution de mon œuvre : « Le Château de la Bretèche », au grand théâtre de Lille, que vous dirigez avec tant de talent, je viens vous remercier bien vivement de tout ce que vous avez fait pour elle.

Grâce à vous, grâce à un orchestre vaillant et discipliné et à votre chef d'orchestre qui dirigea avec une conviction artistique et fraternelle, grâce aussi à Mme Yerna qui fit du rôle de la comtesse de Metret une création si émouvante, à M. Puizany qui fut superbe dans le rôle de Férédic, à M. Lanlerie qui incarna le rôle si écrasant du comte de Merret avec une si grande autorité, grâce enfin aux artistes qui remplissaient les autres rôles, à Mmes Strelesky, Fellinger, Deligny, à MM. Gorius, un docteur sympathique, au sous-préfet M. Raynaud, au général M. Prévost, à Messieurs et Mesdames des Chœurs, grâce à tout votre personnel enfin, et au dévouement de tous, j'ai connu hier, à cette première, les plus belles et aussi les plus réconfortantes sensations d'art.

Je vous en remercie à nouveau du plus profond du cœur et je vous prie, mon cher Directeur, d'être mon interprète auprès de toutes et de tous pour les féliciter et les remercier chaleureusement.

Votre tout dévoué,

A. DUPUIS.

P.-S. — Les dévouements furent si nombreux que je ne puis les citer tous, je veux cependant rendre un hommage à celui dont firent preuve MM. Audra, Lambrete, Piat, à eux aussi, toute ma reconnaissance.

L'élargissement de la rue des Fleurs

L'été dernier nous annoncions que des pourparlers avaient été engagés pour l'élargissement de l'ancienne rue des Fleurs et l'embellissement de l'entrée du Nouveau Boulevard. Il ne s'agissait de rien moins que de démolir une douzaine de maisons rue des Arts et boulevard Carnot.

Malheureusement ce beau projet avait été abandonné.

Il vient, paraît-il, d'être repris et l'on raconte qu'une Société se propose de le réaliser. Cette Société se rendrait propriétaire des maisons précitées et demanderait à la Ville l'expropriation de cinq autres maisons.

Elle acquerrait ainsi 4.554 mètres carrés de terrain et rétrocéderait à la Ville les 1.187 mètres qui lui permettraient de porter à 25 mètres, la largeur du boulevard Carnot. Sur le terrain disponible, la Société mise en cause édifierait un immeuble géant qui serait construit par un entrepreneur parisien, avec le concours d'ouvriers lillois. Les travaux seraient achevés dans deux ans.

Voilà ce que l'on dit. Enregistrons ces on-dit et attendons.

Douches complètes

depuis 1 fr. 95, tubes pour injecteurs depuis 0 fr. 95 pour 1m50, bassins de 18 fr., injecteurs à piston 2 fr. 50, douches de voyage complètes 9 fr.; serviettes hygiéniques la boîte de 6 avec ceinture depuis 1 fr. 75 chez Mlles Assolaplus, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Téléphone 26-35.

A L'HOPITAL MILITAIRE

Nous avions annoncé dernièrement que l'entrée de l'Hôpital-Militaire était interdite aux vivandières et friandises que pouvaient apporter avec eux les militaires casernés dans ce bâtiment.

Cette décision avait été prise par l'autorité militaire en exécution d'un ordre émanant du 1er corps d'armée, rappelant une circulaire ministérielle datant de l'année 1906, laquelle interdit aux casernes la vente des vivandières.

La tolérance qu'on avait accordée depuis une date de l'arrivée à Lille de M. le Recteur Lyon et de l'entrée en fonctions de M. le Proviseur René Salé.

M. Lyon et M. Salé étaient faits pour se comprendre. Hommes d'initiative et de progrès, ils transformèrent le Lycée de Lille. La sûreté de leurs vues, et l'excellence de leurs conceptions, leur permirent de réaliser des merveilles.

Nous avons eu l'occasion de louer ici même la méthode de M. Salé qui a substitué à la discipline étroite et rogue de jadis, une discipline large et cordiale.

Faire de chacun de mes élèves un ami, telle est la formule de ce parfait éducateur.

Mais en même temps que M. Salé libérait ses élèves de cette exécrable contrainte qui engendre la méfiance, il leur donnait le goût du plein air et des sports.

Le Lycée de Lille, a dit un écrivain, est le lycée de plus sportif de France.

C'est peut-être aussi celui qui obtient aux examens et aux concours les meilleurs résultats. Et voilà qui atteste les bienfaits d'une culture physique bien comprise.

Mais le dernier succès du Lycée de Lille est un peu celui de M. Salé. Aussi nos éloges s'adressent-ils aujourd'hui à l'un et à l'autre, à l'établissement modèle dont s'honore notre région, et au chef énergique et courtois qui en assure la prospérité.

P.-T. P.

Secret de la Princesse

Une altesse royale indienne, fille des anciens grands Mogols, admirablement belle, possédait un secret pour la blancheur du teint : Victor Vaissier a pu acquérir ce secret merveilleux, et il vous l'offre dans le savon Princesse Makoko.

PINCE

M. Delalé, juge d'instruction, décernait, il y a quelques jours, un mandat d'arrêt pour banqueroute contre un agriculteur des environs de Lille, Gabriel Caby, âgé de 34 ans.

L'agent de sûreté Boudat fut chargé de procéder à l'arrestation de l'individu en question, qu'il fut assez heureux d'arrêter, après quelques jours de recherches, lundi matin, vers 10 heures.

Samedi à midi, Caby était déféré au Parquet.

CIMETIÈRES

Les familles qui auraient l'intention de renouveler les concessions expirées, aux cimetières de l'Est et du Sud, doivent se présenter dans le délai d'un mois aux bureaux de l'Etat Civil, à l'Hôtel de Ville (service des cimetières), de neuf heures à douze heures ou de deux heures et demie à trois heures et demie, dimanches et fêtes exceptés, pour en faire la déclaration et y signer le nouvel acte de concession. Elles auront ensuite à verser le prix principal aux guichets de la recette municipale.

Il est rappelé, en outre, qu'aux termes de l'article 13 du règlement des Cimetières, toute superposition prend fin en même temps que la concession elle-même.

D'autre part, les monuments funéraires pour lesquels la concession n'aurait pas été renouvelée, devront en être enlevés par les propriétaires, faute de quoi l'enlèvement sera fait d'office et à leurs frais.

A42 Appareils sel. — Cie Continentale du Gaz, 3 Magasin : Grand'Place, rue Esquermoise, 79. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme, inst. gratuite. 20.4

A Propos de la Fièvre Aphteuse

Nous avons reçu d'un agriculteur sclégeux des Deux-Sèvres, une communication sur le mode de traitement qu'il a employé pour lutter contre la fièvre aphteuse qui sévissait avec assez d'intensité dans sa région au mois de juillet dernier.

Nous croyons devoir reproduire, à titre d'indication, le passage suivant de sa lettre :

« Voici comment j'ai opéré : En raison de « la communication existant entre les fosses nasales et l'œsophage, j'ai fait, à l'aide d'un pulvérisateur, trois pulvérisations « par jour, jusqu'à stélé, avec une solution « de Lysol à la dose de 15 grammes par litre d'eau dans les narines de l'animal. « Quand celui-ci sentait le liquide descendre dans sa gorge, il chercheait à le rejeter « et les efforts qu'il faisait imprégnaient les « muqueuses buccales. D'autre part, en se « passant la langue sur les naseaux, il résorbait ainsi une certaine quantité de solution.

« Le deuxième jour l'animal recommença à manger et au bout d'une semaine « tout était terminé. »

C'est encore un nouveau mode de traitement assez peu coûteux et que nous pouvons recommander à nos adhérents parce que l'expérimenteur qui nous fait la communication ci-dessus mérite confiance.

(Extrait du Bulletin du Syndicat Central des Agriculteurs de France, du 16 Novembre 1913).

UN PORTEMONNAIE S'ENVOLE...

Hier matin, M. Edouard Daveluy, représentant de commerce, demeurant à Wattignies-Templemars, était entré chez un boucher de la rue du Sec-Arembault, pour y faire quelques achats. Par inadvertance, il déposa son portemonnaie sur une des tables de la boucherie et partit en oubliant son bien. Constatant cet oubli, alors qu'il décanbulait rue de Béthune, il revint sur ses pas, espérant retrouver sa bourse là où il l'avait déposée ; mais déjà un habile voleur s'était emparé du portemonnaie, qui, selon, M. Daveluy, devait contenir environ 27 francs. Quant au boucher, il déclara n'avoir rien vu d'anormal après le départ du représentant. Une enquête est ouverte.

ON CAMBRIOLE

Hier matin, vers 7 heures, en arrivant à son atelier, 26, rue du Quai, M. René Marescaux, imprimeur, a constaté que des cambrioleurs s'étaient introduits, dans le courant de la nuit, dans l'une des salles de papeterie, après avoir fracturé une fenêtre prenant jour sur la rue. Les malfaiteurs fouillèrent de fond en comble l'atelier, mais n'emportèrent qu'un numéroteur d'une valeur de 40 francs. Une enquête est ouverte.

Vers la même heure, M. Cheval, tailleur, rue Desrousseaux, a également constaté qu'on s'était introduit chez lui pour dérober une bague en or valant 25 francs.

On recherche les cambrioleurs.

EST-CE UN CHIEN ENRAGÉ ?

Hier matin, vers 9 heures, M. René Vanmaerck, 17 ans, menuisier, demeurant rue de la Paix-d'Utrecht, passait rue Alain de L'Isle, lorsqu'il fut mordu à la cuisse droite par un chien appartenant à M. Recquaert, habitant dans cette rue. Un vétérinaire a été chargé d'examiner la bête et la mordu a reçu des soins d'un docteur voisin.

DISPARUE ET RETROUVÉE

Mme Clémence Beudaert, née Delvoe, âgée de 56 ans, et dont le mari est marchand de vieux métaux, boulevard Montebello, 136, avait quitté son domicile, samedi dernier, à la suite d'une crise de neurasthénie. Son entourage, craignant un malheur, avait fait entreprendre d'habiles recherches par le Sûreté, mais les investigations de la police furent de courte durée, car cette dame est rentrée chez elle, hier après-midi, après avoir rendu visite à des parents habitant la région.

A L'INSTRUCTION

M. Fillaire, juge d'instruction, renvoie devant le Tribunal Correctionnel à l'audience du 10 janvier, le sieur Alfred Pysson, demeurant à Roubaix, qui vendit le chien de son patron et dérobe une somme de trois francs à la dame de ce dernier.

ARRETE

Des agents de sûreté ont arrêté, hier matin, le sieur Gabriel C..., 33 ans, maître-maçon, à Ennevelin, et habitant ces temps derniers, à Pont-à-Marcq, qui était recherché par M. Delalé, juge d'instruction, pour banqueroute.

CLINIQUE DES MALADIES NERVEUSES

Une consultation gratuite pour les malades nerveuses spécialement réservée aux indigents aura lieu tous les jeudis de 10 à 11 heures, à la Clinique Psychothérapique de l'Institut Médical de Canteleu, avenue du Colysée. Les élèves sont admis à suivre cette clinique, où ils seront initiés à la Psychothérapie et au traitement des maladies nerveuses par l'hypnotisme et la suggestion.

ROUBAIX

UNE DOUBLE CAPTURE OPÉRÉE PAR LA BRIGADE CYCLISTE

A 23 heures, dimanche, la brigade cycliste tout récemment créée, opérait une capture intéressante.

Les agents cyclistes Carette, Cocher, Dewembrechies et Duboraje, passaient rue de Lannoy. Un des habitants du quartier les avisa qu'une porte vitrée venait d'être fracturée au magasin de Mme veuve Delespierre, marchande de beurre, rue de Lannoy, 11.

Ils se rendirent sans retard à l'endroit signalé à leur attention et arrêtèrent presqu'aussitôt deux ivrognes, repris de justice d'ailleurs et auteurs vraisemblables du délit commis.

Ce sont les nommés Louis Volkindt, 30 ans, demeurant rue du Coq-Français, 29, et Georges Demol, 26 ans, domicilié boulevard Gambetta, 244 ; journaliers tous deux.

Interrogés par M. Appert, commissaire de police de permanence, ces individus n'ont pas tardé à être convaincus des faits qui leur étaient reprochés et seront poursuivis pour ivresse manifeste et bris de clôture.

UN NOYÉ AU QUAI DE WATTRELOS

Lundi, vers 8 heures, le corps d'un inconnu a été retiré du canal de Roubaix, au quai de Wattrelos, par M. Yvo Peeters, demeurant rue de Babylone, 17.

Le cadavre, en pleine décomposition, semble avoir fait un long séjour dans le canal ; il a été transporté à la morgue de l'hôpital et a été examiné par le docteur Labba, médecin légiste, qui a conclu à une mort naturelle. Le corps ne porte d'ailleurs aucune trace de violences.

M. le commissaire Benel, du 5e arrondissement, a ouvert une enquête tendant à établir l'identité du défunt.

Voici le signalement du noyé : l'infortuné était revêtu de l'un veston et un gilet noirs, un tricot de laine vineuse marqué du n° 84, une chemise à rayures blanches et rouges. Il portait deux pantalons superposés, de teinte sombre, deux paires de chaussettes noires, des souliers lacés.

L'état de décomposition du corps rend très malaisée l'identification.

L'homme semble âgé d'environ 50 ans.

EXCES DE VITESSE

L'automobile portant les marques 148-W-7 a été signalée par les agents du service de la locomotion comme étant passée, rue Jouffroy, à une vitesse déclarée vertigineuse par les agents verbalisateurs. Un procès-verbal sera rédigé à la charge du propriétaire de cette auto.

UNE AGRESSION DANS UN ESTAMINET

Dimanche, un peu avant minuit, M. Jean-Baptiste Bonte, 38 ans, ouvrier peintre, demeurant au numéro 58 de la rue Bernard, était paisiblement attablé dans l'estaminet tenu par M. Cailleux, même rue, 44.

Survinrent deux consommateurs quelque peu émêchés, Gustave Fremaux, 28 ans, tourneur en cuivre, également habitant de la rue Bernard, et Julien Sidders, 26 ans, cordonnier, rue des Longues-Haies, 169.

Sans rime ni raison, les survenants cherchèrent querelle à M. Bonte, et bientôt l'assaillirent. Le premier fut assené sur le temple droite un formidable coup de canne, ce pendant que son acolyte allongeait un peintre un coup de trancher qui atteignit sa victime au haut du bras droit.

D'autres clients de l'estaminet s'interposèrent aussitôt et les agresseurs de M. Bonte prirent la fuite.

Arrêtés un peu plus tard par les agents du 3e arrondissement, avisés aussitôt, Fremaux et Sidders ont été maintenus à la disposition de M. le Procureur de la République.

UNE INTERESSANTE EXCURSION HIVERNALE DU « NORD-TOURISTE »

Une excursion hivernale organisée par le comité des Excursions du Nord-Touriste aura lieu du 17 février au 1er mars inclus. Cette excursion ne réunira que « seize » participants. Les parcours en chemin de fer se feront en seconde classe, afin que les excursionnistes puissent avoir accès dans les rapides et les wagons-restaurants. La différence entre les seconde et 3e classe est d'ailleurs peu importante.

Le départ aura lieu le mardi 17 février, de la gare de Roubaix, vers 13 heures. Visite de Paris, Lyon, Chambéry, Turin, Gênes, Nice (participation aux fêtes du Carnaval, qui durent plusieurs jours). Excursion en automobile à Villefranche, Beaulieu, La Turbie, Menton, Monte-Carlo, Monaco et retour par la Corniche. Excursion à la ferme d'Aubruches, Cagnes, Gorges du Loup, Grasse, Antibes, Cannes. Visite de Marseille. Retour le dimanche 1er mars. Quelques modifications pourraient être apportées à ce programme, avec l'assentiment des excursionnistes.

Etant donné le nombre limité des participants, les sociétaires du Nord-Touriste désireux de faire cette belle excursion, sont priés de vouloir bien envoyer leur adhésion, le plus tôt possible, au siège social, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, accompagnée d'une provision de 200 francs. Prix approximatif du voyage, 320 francs, compris chemin de fer, voitures, automobiles, pourboires, tous les repas, etc.

LES INCENDIES AU COURS DE L'ANNÉE 1913

Au cours de l'année qui vient de se terminer, il a été fait appel, à 78 reprises différentes, au dévoué concours de nos infatigables « soldats du feu ». Dans trois fois différentes il y a eu simplement fausse alerte.

Quinze incendies, d'importance variée, se sont déclarés dans des établissements industriels.

L'ensemble des dégâts occasionnés atteint presque un million de francs, contre seulement 480.000 francs en 1912.

Ce chiffre ne comprend pas les dégâts occasionnés dans les sinistres en dehors de la ville, et pour lesquels des secours ont été demandés au corps des sapeurs-pompiers ; ceux-ci s'élèvent à 693.000 francs.

Le principal des incendies de 1913 fut celui de l'usine Alphonse Vernier et fils, rue du Pays, le 23 février (400.000 fr.).

Viennent ensuite celui des établissements J.-L. Dubar, rue du Fresnoy, le 15 janvier (200.000 fr.).

L'incendie des magasins A. Vantroys, rue de Lannoy, le 26 octobre (100.000 fr.).

Il convient de noter qu'aucun incendie n'a occasionné, en 1913, de chômage dans un établissement industriel.

Un seul sinistre a donné lieu à un sauvetage, celui d'une femme, opéré par les sapeurs-pompiers.

Ajoutons qu'une femme a été grièvement brûlée en voulant activer son feu à l'aide d'un bidon de pétrole qui a explosé ; l'imprudente décéda quelques jours plus tard.

Disons en terminant qu'au cours de l'année, 17 pompiers ont été blessés ou ont contracté des maladies dans les incendies.

Le 28 novembre dernier, rue d'Epinal, cinq d'entre eux étaient atteints plus ou moins grièvement par un incendie.

Il convient aussi de mettre à profit l'occasion offerte pour rendre à nos sauveteurs officiels un témoignage de gratitude très mérité.

Leur entraînement actuel est merveilleux et n'a d'égal que leur inlassable dévouement.

CONDITIONS PUBLIQUES DES MATIERES TEXTILES

Mouvement de la semaine du 29 décembre 1913 au 3 janvier 1914 : soies, 1.825 kil.; laines peignées, 464.926 kil. ; laines filées, 152.217 kil. ; blousses et laines diverses, 36.021 kil. ; cotons, jute, lin, etc., 106.058 kil. — Total, 760.577 kil.

Conditionnement, 1.804 1/2 opérations ; filage, 800 opérations ; décreuseage, 13 opérations ; dégraissage, 24 1/2 opérations.

TOURCOING

UN PORTEMONNAIE QUI DISPARAIT

Mme Burhure, demeurant rue d'Alsace, 52, était allée, hier, au marché de Tourcoing, place des Halles, pour faire des achats.

Elle avait pris un portemonnaie qui contenait 150 francs. Quand elle voulut payer le premier achat, elle s'aperçut que son portemonnaie était disparu. Adieu les 150 francs.

UN TOURQUENNOIS BLESSÉ AU PONT DE MARCQ

M. Marbrier Jules, demeurant rue de Gand, 267, au service de M. Lanlain-Paris, camionneur à Tourcoing, conduisait un camion à Lille. Arrivé au Pont de Marcq, M. Marbrier, qui était descendu de son camion, voulut y remonter. Ayant fait un faux pas il tomba sur la chaussée, une roue lui passa sur une jambe, lui laissant une forte contusion avec épanchement. M. Marbrier aura une incapacité de travail pendant 20 jours, sauf complications.

LA FRAUDE

Les douaniers du Risquons-Tout ont arrêté Mullier Charles, 20 ans, demeurant à Mouscron, tailleur d'habits, qui était porteur de 30 kilos de café vert.

VAGABONDAGE

Les gendarmes de Tourcoing ont arrêté un certain Cinquemalier Alois, âgé de 34 ans, sans profession, demeurant à Menin, qui vagabondait. Ce individu ne travaille pas depuis plusieurs mois.

Condition publique des Matières textiles

DE LA VILLE DE TOURCOING

Entrées du 29 décembre 1913 au 5 janvier 1914

Laine peignée, 340.022 kilos ; laine filée, 140.350 kilos ; blousses et laines diverses, 209.441 kilos ; coton, 90.899 kilos. Nombre de lots, 660 ; totaux quotidiens, 780.627 kilos.

Conditionnements, 1867 ; filages, 361 ; dégraissages, 43.

Marché à terme de Roubaix-Tourcoing, 10.575 kilos.

AUTOUR DE LILLE

HAUDOURDIN

On nous écrit de cette ville :

« Monsieur la Rédacteur en chef,

« Nous lisons dans votre numéro de ce jour le compte rendu d'une fête d'inauguration qui a eu lieu hier à La Madeleine, et où l'on signale la présence de M. Thibaut, président des Carabiniers d'Haubourdin, appellation que nous vous demandons de rectifier, ou plus exactement de préciser.

« Il existe, en effet, dans notre ville, deux sociétés de tir, l'une, les Carabiniers d'Haubourdin, très ancienne, puisqu'elle fêtait cette année son trentième anniversaire, a pour président M. Delforterie, adjoint au maire ; l'autre, toute récente, fondée pour les besoins de la cause cléricale, et dont fait partie M. Eugène Thibaut. Cette dernière s'intitule « Les Francs Tireurs Heubourdinois. »

« Votre compte rendu tendant à faire croire que M. Thibaut est président des Carabiniers Heubourdinois, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir préciser. »

ARMENTIÈRES

Mort subite. — La nommée Victoire Duhamel, veuve Dumortier, âgée de 66 ans, qui habitait seule, rue du Pont-de-Beauvais, 47, a été trouvée morte dans son domicile. On attribue la mort à une congestion. La famille, qui habite Lille, a été prévenue.

La guerre aux « Petits Bars ». — Procès-verbal a été dressé à deux filles légères, Julienne Leclaire et Marie Margage, pour défaut de visite sanitaire et séjour dans un estaminet, et contre Guilly, pour avoir toléré le séjour d'une fille soumise dans son estaminet.

Vagabondage. — La nommée Julienne Jardet, 35 ans, a été arrêtée pour vagabondage.

WATTRELOS

Vol audacieux. — M. Steenhaut, ouvrier d'usine à Roubaix, demeurant au hameau du « Pignon noir », aux maisons Bernard, a été victime d'un vol audacieux commis à l'aube, aussitôt après son départ pour la fabrique.

Un malfaiteur demeuré inconnu jusqu'ici, a pénétré dans le grenier de ses demeure et par la porte d'entrée de la maison donnant directement accès à celle qui mène au grenier.

Il avait tout d'abord apposé une échelle contre le pignon et en ayant gravi les échelons, ayant commencé à enlever des panneaux du toit pour pénétrer dans la place par la brèche.

A ce moment, ayant remarqué que le fils de la maison était sorti pour se rendre aux cabinets d'aisance, extérieurs, laissant la porte de la demeure entr'ouverte, le voleur s'y glissa par ce chemin et s'introduisit directement dans le grenier, où il dérobe une somme de 46 francs placée dans un sac enfermé dans un petit coffre fermant à clef et qu'il fractura.

Puis il réussit à s'échapper sans attirer l'attention des gens de la maison.

La gendarmerie a ouvert une enquête aussitôt la plainte de M. Steenhaut reçue ; elle démontre tout d'abord que le malfaiteur a opéré à bon escient et en parfaite connaissance de cause, sachant d'avance où à peu près où se trouvait déposé le magot. Aussi, croit-on qu'il sera assez facile de découvrir l'auteur de ce vol audacieux.

ASCQ

Caisse d'épargne. — M. Jules Brame, employé à le Trésorerie, remplace M. Brame-Longuépée, à la caisse d'épargne d'Ascq.

Statistique. — L'état civil a enregistré : 75 naissances, 24 mariages et 57 décès en 1913. La classe 1914 compte 24 conscrits.

TOUFFLERS

Importante prise de fraude. Deux arrestations. — Les douaniers de service à Toufflers ont mis en état d'arrestation, les nommés Alfred Journes, 38 ans, journalier, sans domicile fixe, et Arthur Dubrutte, 39 ans, rattacheur, à Roubaix, rue de Condé, qui tentaient d'introduire en France : 351.000 allumettes et du tabac de provenance belge, d'une valeur de 365 francs.

HEM

En soulevant une échelle, Joseph Loens, 28 ans, zingueur à l'entreprise Deplus, a contracté une entorse à l'épaule droite. Quelques jours de repos.

LERS

Nominations. — M. Achille Deroche est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance pour 4 ans.

M. Jules Bailleul est désigné, par arrêté préfectoral, à la revision de la liste électorale.

SAILLY

Adjudication. — Le pain des pauvres a été adjugé à M. Viart-Delaille, de Willems, qui a fait un rabais de 0,0525 sur le prix de 0 fr. 70 les deux kilos.

LANNOY

Main déchiquetée. — Victor Brenin, 25 ans, menuisier, chez Delecroix-Delattre, a eu la main droite prise dans une toupie et dut subir l'amputation de l'index et du majeur. Il devra prendre 1 mois et demi de repos.

En cordant. — Clarisse Désiré, 38 ans, cordeur à la filature Parent-Monfort, s'est infecté le pouce droit. 12 jours de repos.

Main blessée. — Félix Delecroix, 31 ans, menuisier chez Delecroix-Delattre, s'est blessé la main gauche au cours de son travail. 15 jours de repos.

LYS

Nomination. — M. Alfred Liénard, conseiller municipal, est nommé délégué à la revision de la liste électorale.

Coup de couteau. — Blanche Delour, 29 ans, dévideuse à la filature Delannoy, a eu la main droite blessée d'un coup de couteau au cours de son travail. 15 jours de repos.

Chute malheureuse. — Alphonse Dhérine, 58 ans, journalier à la filature Boulenny frères, s'est lésé l'épaule gauche en tombant. 1 mois de repos, docteur Parmentier.

Statistique. — L'état civil a enregistré au cours du 4e trimestre 1913 : 81 naissances, 21 mariages, 18 décès.

Accident. — Alfred Screpont, 32 ans, emballeur de la maison Hanelsset, a contracté une entorse au poignet droit, au cours de son travail.

Etat civil. — Mariage. — Entre : Richard Décottignies, journalier et Marie Desnoulet, fileuse.

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
adoptez comme apéritif le
BANYULS-TRILLES
QUINQUINA
et vous ne ressentirez vite les effets toxiques et bienfaisants
C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDER « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette BANYULS TRILLES sur la bouteille avec le mot
QUINQUINA
no.8

NORD

DOUAI

Arrivée de réservistes. — Lundi 600 réservistes environ sont arrivés aux 15e et 41e régiments d'artillerie, où ils vont effectuer des périodes d'instruction de 17 et de 23 jours.

Mouvement de la population. — Pendant l'année 1913, il a été enregistré à Douai 809 naissances (371 garçons et 432 filles), 294 naissances, 27 divorces, 596 décès et 41 mort-nés !

Etat civil. — Naissances. — Désiré Cadelier, place Mengin, 8 — Lucien Beunnerize, route de Coincy.

Publications de mariages. — Entre : Yves Degreve, sous-officier au 41e d'artillerie à Douai et Marthe Bâtrez, couturière, Douai.

Mariage. — Entre: Albert Dubreucq, plombier, Douai et Marie Vanbesien, margeuse, Douai.

Décès. — Marie Broux, 1 mois, rue Durutte — Germaine Mercier, 2 ans, Dorignies — Charles Picquette, 78 ans, journalier, veuf de Sophie Delannoy, 77, rue du Canteleu — Geneviève Compera, 74 ans, ménagère, épouse de Alexandre Dupuis, Frais-Marais.

VALENCIENNES

Les Anciens du 1er de ligne. — Tous les anciens militaires du 1er de ligne sont priés de se rendre, le dimanche 11 janvier, à 11 heures, à la Taverne Viennoise, rue de Paris, en vue de constituer une société des Anciens Militaires du 1er Régiment d'infanterie de l'arrondissement de Valenciennes.

Société de gymnastique « En Avant ». — Cette société organise, pour le mi-février, à l'Hippodrome, une grande fête réservée à ses membres actifs et honoraires.

Les mœurs. — Fernand Delleure, 37 ans, demeurant rue de Condé, à Anzin, a été écroué pour outrages publics à la pudeur.

Marché aux bestiaux. — 64 bœufs, 146 vaches, 16 taureaux, 4 chevaux, ont été amenés au marché de lundi.

CAMBRAI

Frappé de congestion. — Passant quai de Selles, à Cambrai, un sieur Leroy, 43 ans, fut frappé de congestion par suite du froid. Son état est grave.

Vagabondage. — Brougnard Marcel, 32 ans, originaire d'Arras, sans profession, a été arrêté à Cambrai pour vagabondage et a été écroué.

GONNELIEU

On a trouvé pendu à une poutre du plafond dans son logement Oubry Louis, 53 ans, tisseur. Oubry vivait seul dans son logement qui était d'une saleté repoussante. Depuis longtemps, il était malade, et personne n'a été étonné quand on apprit qu'il s'était pendu.

RIEUX-EN-CAMBRÉSIS

Un brutal. — Ayant reçu chez lui le sieur Boquet, journalier, Bury Charles est une discussion avec lui. Boquet le menace de son couteau, puis sortit en brisant des vitres aux fenêtres. Une plainte est portée contre Boquet.

IWUY

Cambriolage. — La dame veuve Hainaut-Guidez, débitante, s'étant absentée de sa demeure, constata en rentrant que ses meubles avaient été fouillés et qu'une somme de 36 francs avait disparu. Pour pénétrer chez elle on avait brisé la fenêtre d'une lucarne aise derrière le maison. Une enquête est ouverte.

ABANCOURT

Un incendie a détruit une meule de paille d'une valeur de 1.400 francs appartenant à M. Piel Louis, cultivateur. Cette meule était située dans le jardin près de la demeure du cultivateur. On ignore les causes du sinistre. Il y a assurance.

AVESNES

SOLRE-LE-CHATEAU

Dans les douanes. — M. Dumont, capitaine, est nommé à Montagne-du-Nord ; il est remplacé par le capitaine Haplot.

BOUSIGNIES-SUR-ROC

Brûlures mortelles. — Mme Desplon a succombé samedi soir des suites de ses brûlures.

BERELLES

Noces d'or. — M. et Mme Janot-Goblet, 70 et 75 ans, ont fêté le cinquantenaire de leur mariage.

FOURMIES

Nomination. — M. Charles Flament-Pecquerieux, est nommé membre du Comité de perfectionnement à l'Ecole pratique en remplacement de M. Léon Douvin, décédé.

LANDRECIES

**